

Réponse de l'IRSN au communiqué de la CRIIRAD du 25 mai 2011 relatif à la contamination des masses d'air sur le territoire national après l'accident de Fukushima

Dans son communiqué du 25 mai 2011, la CRIIRAD indique que l'IRSN aurait omis sciemment de diffuser des résultats prouvant une contamination d'une grande partie du territoire à partir du 22 mars 2011. De plus, ces résultats seraient supposés être 20 fois supérieurs à ceux initialement communiqués par l'IRSN. L'Institut réfute ces allégations qui proviennent à son avis d'une erreur d'exploitation par la CRIIRAD des résultats de surveillance disponibles sur les différents sites internet.

1/ Renforcement de la surveillance du territoire et communication des résultats au public

L'IRSN a mis en place en France dès le 12 mars 2011 un plan de surveillance renforcée pour suivre l'évolution de la contamination du territoire français par les rejets de l'accident de Fukushima. Ce dispositif, décrit dans la <u>note d'information IRSN du 29 mars 2011</u>, présente notamment les différents appareils de prélèvement d'aérosols atmosphériques déployés en France. Les durées de prélèvement de ces appareils varient de 1 à 10 jours. A chaque prélèvement sont donc associées une date de début et une date de fin de collecte. Ainsi, dans le tableau ci-après, sont présentées les données d'un prélèvement effectué sur l'aéroport de Biarritz-Anglet-Bayonne entre le 22 et le 31 mars 2011.

Lieu	date de début de prélèvement	date de fin de prélèvement	nature	radio nucléide	résultats	unité	incertitude
Anglet (64)	22/03/2011	31/03/2011	Aérosols atmosphériques	lode 131	0,9348	mBq/m ^{3*}	0,85

^{*} millibecquerel par mètre cube

Toutes les données acquises par l'IRSN depuis le début de cet événement ont été diffusées par l'intermédiaire de <u>bulletins d'information</u> (14 bulletins ont été publiés entre le 24 mars et le 22 avril) ainsi que sur le <u>site internet cartographique (CRITER)</u> mis en ligne spécifiquement par l'IRSN pour restituer les résultats liés à l'événement de Fukushima.

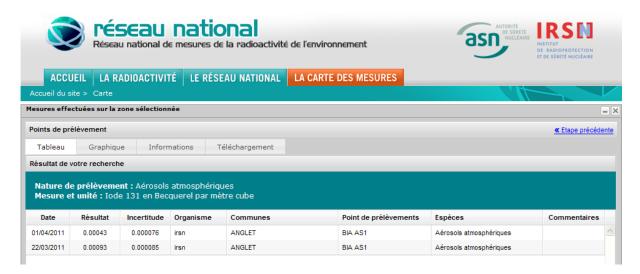
2/ Le site internet du Réseau national de mesures de la radioactivité de l'environnement (RNM)

Par ailleurs, ces résultats ont ensuite été transmis et intégrés à la base de données du RNM comme l'IRSN le fait régulièrement depuis la mise en place de ce réseau en février 2009. Le site internet du RNM est un portail rassemblant les résultats transmis par la majorité des acteurs (autorités, associatifs, experts, exploitants) de la mesure de la radioactivité dans l'environnement en France.

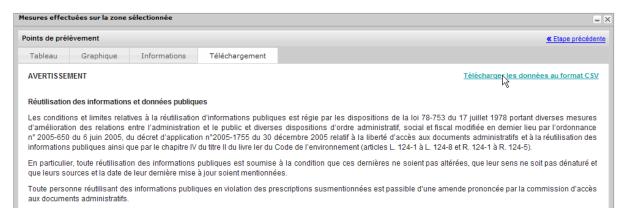
Il est important de rappeler que le Réseau national de mesures de la <u>radioactivité</u> de l'environnement met à la disposition du public des résultats de mesures avec une mise à jour généralement mensuelle. Ce réseau n'est pas conçu pour restituer des informations en temps réel comme précisé sur la page d'accueil de son site internet.

Concernant le cas particulier du prélèvement d'Anglet (64), les résultats sont consultables sous la forme d'un tableau (voir figure ci-dessous) dans lequel seule la date du 22 mars 2011 apparaît.

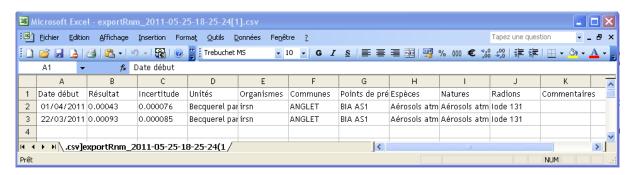
Dans le cadre du développement de ce site internet, le choix fait par les acteurs du RNM a conduit, par souci de lisibilité pour le grand public, à ne retenir qu'une seule date, celle du début de prélèvement.



Les internautes ont facilement la possibilité de vérifier l'origine de cette date en utilisant l'onglet « téléchargement » (voir figure ci-dessous) où ils peuvent rapatrier puis visualiser toutes ces données directement sous un format type tableau (.csv).



Il est alors précisé qu'il s'agit de la date correspondant <u>au début du prélèvement</u> (voir la colonne A de la figure ci-dessous).



L'IRSN précise que la CRIIRAD a été sollicitée par l'ASN pour contribuer au développement du RNM et de ses outils de restitution des résultats au public dès sa mise en place en 2004. Jusqu'à présent, la CRIIRAD a toujours décliné cette proposition tout comme elle a refusé de transmettre ses données au RNM.

3/ Confirmation de la première détection par l'IRSN d'iode 131 sur le territoire français et restitution des données sur le site « CRITER Japon ».

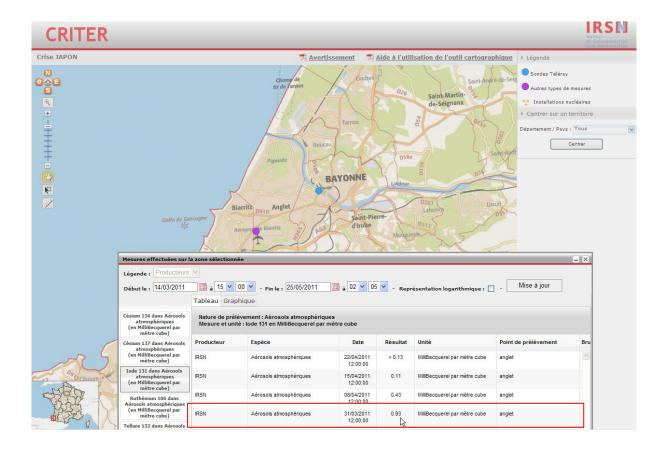
Certaines analyses ont été réalisées sur des prélèvements d'air de 24 heures, à partir du 11 mars jusqu'au 25 mars, sur 7 stations à basse altitude sélectionnées sur l'ensemble du territoire. Aucune contamination atmosphérique en iode 131 supérieure aux limites de détection de ces équipements utilisés (de l'ordre de 0,05 mBq/m³) n'a été détectée sur cette période.

L'IRSN réaffirme que la première détection d'iode 131 sur le territoire français n'a pu être réalisée qu'à partir d'une station de prélèvement à très gros débit d'aspiration (700 m³/h) et située en altitude. Dans son bulletin n°3 du 26 mars, on peut lire : « Des traces d'iode 131 (0,012 mBq/m³ en moyenne sur la période de prélèvement de 4 jours) ont été mesurées dans l'air prélevé entre le 21 et 24 mars au sommet du Puy de Dôme. Elles révèlent pour la première fois la présence en France d'éléments radioactifs rejetés lors de l'accident de la centrale de Fukushima. »

Afin de ne pas minimiser les concentrations mesurées, l'IRSN a retenu l'hypothèse que « L'arrivée de la masse d'air faiblement contaminé a probablement eu lieu au cours de la journée du 24 mars, comme le prévoit la modélisation de la dispersion atmosphérique à l'échelle mondiale réalisée par Météo France. Dans ce cas, la concentration pour la journée du 24 mars pourrait être de l'ordre de 0,04 mBq/m³. »

Ce parti-pris d'afficher comme seule date celle de fin de prélèvement a été adopté par l'IRSN pour restituer ses données au public.

Dans notre exemple relatif à la mesure réalisée à la station d'Anglet, le résultat est consultable sur le site internet CRITER avec comme date retenue celle de fin de prélèvement (voir figure du site CRITER ci-dessous).



En conclusion

L'IRSN regrette l'interprétation de la CRIIRAD sur les données disponibles. Comme tout citoyen, la CRIIRAD avait la possibilité de prendre contact directement avec l'IRSN. Un simple échange aurait permis de lever toute ambigüité concernant l'interprétation des résultats mis à disposition du public, comme l'a fait l'Institut en lui signalant par téléphone les erreurs publiées dans la note CRIIRAD du 5 avril 2011.